

Annexes au Règlement

MOLITG-LES-BAINS

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Eléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Molitg-les-Bains n'est pas concernée.

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Molitg-les-Bains n'est pas concernée.

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

MOLITG-LES-BAINS		
Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Éléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
24-PAT-01	C352	Eglise paroissiale Sainte Marie (apparaît en 1024 dans les textes) Initialement à nef unique et abside semi-circulaire située à l'Est, elle fut grandement modifiée au XIII ^{ème} ou XIV ^{ème} siècle par l'ajout d'une tour semi-circulaire. En 1697 l'abside passa à l'Ouest et l'abside Est fut percée d'une porte protégée par un porche. Un transept apparut par l'ajout de deux chapelles latérales en berceau brisé. De l'église initiale du XI ^{ème} siècle il ne reste que les deux chapelles latérales.
24-PAT-02	C355	Château de Molitg A partir du XIII ^{ème} siècle le village s'est agrandi autour de l'église Sainte-Marie et il fut construit une "motte castrale", un ensemble fortifié attenant à l'église. Au fil du temps cette motte castrale fut renforcée et reconstruite partiellement. Le château a de très hauts murs qui servaient de fortification.
24-PAT-03	C1318	Chapelle du Bon Secours (XIX ^{ème} siècle) aux Thermes
24-PAT-04	Domaine public	Lavoir
24-PAT-05	Domaine public	Fontaine de la Paix
24-PAT-06	Y9	Dolmen du Pla de l'Arca
24-PAT-07	Y45	Dolmen de Sant Ponci
24-PAT-08	C876	Château de Riell : hôtel thermal du XIX ^{ème} siècle
24-PAT-09	C356	Vieux cimetière et sa croix datant du XVIII ^{ème} siècle
24-PAT-10	Y5	Orri « Pla de las Mousquères »
24-PAT-11	C1589	Grand Hôtel

MOLITG-LES-BAINS		
Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Ecrins paysagers ceinturant les bâtis remarquables ou points de vue		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
24-PAT-12	C863, C864p, C866, C1589p	Préservation du point de vue en belvédère

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Molitg-les-Bains n'est pas concernée.